



Lefranc

LEFRANC IMMOBILIER

Conseils immobiliers

BARÈME DES HONORAIRES DE VENTE 2025

Honoraires à la charge de l'acquéreur

MANDAT EXCLUSIF :

PRIX DE VENTE :

- Annexes (parking, box...) jusqu'à 60 000 €
- Inférieur à 300 000 € :
- Entre 300 001 et 800 000 € :
- Entre 800 001 € et 2 000 000 € :
- 2 000 001 € et + :

HONORAIRES:

3 500 €
10 000 €
4,5 %
4 %
3 %

MANDAT SIMPLE :

PRIX DE VENTE :

- Inférieur à 300 000 € :
- Supérieur à 300 001 € :

HONORAIRES:

7 % (minimum 10 000 €)
5 %



BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION 2025

BAIL VIDE OU MEUBLÉE - SOUMIS À LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

Honoraires à la charge du locataire :

Visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail	12 € TTC/m ²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € TTC/m ²

Honoraires à la charge du bailleur :

1 mois de loyer hors charges incluant:

Frais d'entremises	Prix en fonction du loyer
Négociation, visite, de constitution de dossier, rédaction du bail	12 € TTC/m ²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € TTC/m ²

BAIL SOUMIS AU CODE CIVIL (RÉSIDENCE SECONDAIRE ET BAIL SOCIÉTÉ)

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires	10% HT (12%TTC) du loyer annuel hors charges
------------	--

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires	8% HT (9,60%TTC) du loyer annuel hors charges
------------	---

AUTRES HONORAIRES

Etat des lieux	3€/m ² - forfait minimum de 160 € HT (192 € TTC) - Sur devis pour les locaux commerciaux
Rédaction bail commercial	Forfait minimum de 900 € HT (1080 € TTC)
Rédaction bail parking	100 € HT (120 € TTC)
Rédaction bail habitation ou avenant	6 €/m ² TTC (minimum forfaitaire 80 €)

BARÈME DES HONORAIRES RETAIL 2025

Honoraires à la charge du preneur :

LOCATION

Bail commercial	20% HT du loyer annuel et hors charges
-----------------	--

CESSION DE DROIT AU BAIL OU DE FONDS DE COMMERCE

Forfait minimum	10 000 € HT
Honoraires	8% HT du montant de la cession + 25% du loyer annuel hors charges



Logement loué vide

7 % TTC du montant du loyer charges comprises

Logement loué meublé

8 % TTC du montant du loyer charges comprises

*Facturation minimale de 30 € HT soit 36 € TTC
Au-delà de 3 lots, honoraires dégressifs nous consulter*

PRESTATIONS INCLUSES :

- Accès à votre espace privé 24h/24 7j/7
- Visite conseil
- Emission des avis de quittances par mail
- Encaissement des loyers, charges et allocations
- Révision annuelle des loyers
- Demande annuelle de l'attestation d'assurance risques locatifs
- Gestion du préavis de départ du locataire
- Restitution du dépôt de garantie et solde de tout compte
- Compte rendu de gérance mensuel
- Régularisation des provisions sur charges
- Gestion des travaux courants et demande des devis
- Gestion et déclaration de vos sinistres avec l'assurance propriétaire non occupant
- Établissement du document pour la préparation des revenus fonciers

PRÉSTATIONS PARTICULIÈRES :

- Suivi des travaux au-delà de 10 000 € 5 % du montant des travaux
- Etablissement avenant bail d'habitation 160 € HT (192 € TTC)
- Vacation, rendez-vous d'expertise; constitution et suivi des dossiers d'avocats, procédures d'expulsion, mise en place ou suivi de conciliation 90 € TTC/heure

L'ensemble des frais de gestion locative sont déductibles de vos revenus fonciers.

Taux de TVA en vigueur : 20 %

